



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-11

Ottawa, le 1 février 2007

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 8 mars 2007.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

### Article Requérante et endroit

1. **Newfoundland Broadcasting Company Limited**  
Glenwood, St. Alban's et Swift Current (Terre-Neuve-et-Labrador)  
No de demande 2007-0041-0
2. **Campus Radio Saint John Inc.**  
Saint John (Nouveau-Brunswick)  
No. de demande 2007-0051-9
3. **Société Radio-Canada**  
Bon Accord (Nouveau-Brunswick)  
No de demande 2007-0056-9
4. **Bear Creek Broadcasting Ltd.**  
Grande Prairie (Alberta)  
No. de demande 2007-0060-1

1. **Glenwood, St. Alban's et Swift Current (Terre-Neuve-et-Labrador)**  
**No de demande 2007-0041-0**

Demande présentée par **Newfoundland Broadcasting Company Limited** (NBCL) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de télévision CJON-TV St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

La titulaire propose de supprimer les émetteurs CJSG-TV Glenwood, CJST-TV St. Alban's et CJSC-TV Swift Current (Terre-Neuve-et-Labrador).

La titulaire a informé le Conseil que les émetteurs de faible puissance susmentionnés ne sont plus requis puisque maintenant il existe d'autres moyens de recevoir son signal dans ces communautés, tel que par les services d'une entreprise de distribution par satellite de radiodiffusion en directe ou une entreprise de distribution par câble. Par conséquent, NBCL a cessé la diffusion en directe à partir de ces émetteurs le 31 décembre 2006.

*Adresse de la titulaire :*

446, route Logy Bay  
 Casier postal 2020  
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
 A1C 5S2  
 Télécopieur : 709-579-3684  
 Courriel : [dneal@ntv.ca](mailto:dneal@ntv.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

2. **Saint John (Nouveau-Brunswick)**  
**No. de demande 2007-0051-9**

Demande présentée par **Campus Radio Saint John Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio de campus axée sur la communauté CFMH-FM Saint John (Nouveau-Brunswick).

La titulaire propose de modifier la licence en changeant la fréquence de 92,5 MHz (canal 223FP) à 107,3 MHz (canal 297A1).

La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de 50 à 250 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en relocalisant l'émetteur (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne 50,5 mètres).

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison des changements techniques proposés.

Le Conseil note que l'augmentation de puissance changerait le statut de CFMH-FM d'un service non-protégé de faible puissance à un service régulier de classe A1.

La titulaire désire obtenir le statut protégé pour sa fréquence et de résoudre des problèmes de brouillage occasionnés par la nouvelle station CFRK-FM Fredericton (Nouveau-Brunswick). La nouvelle station est exploitée à la fréquence 92,3 MHz (canal 222C1), et appartenant à Newcap Inc. (Newcap).

La titulaire a également indiqué au Conseil que durant le processus d'attribution de licence à Newcap pour sa nouvelle station FM, Newcap s'est engagé à résoudre tous problèmes de brouillage que CFMH-FM pourrait subir suite à la mise en oeuvre de sa station.

Dans la décision de radiodiffusion CRTC 2004-522, 26 novembre 2004, autorisant une nouvelle station FM à Fredericton (Nouveau-Brunswick) à Newcap, le Conseil a noté l'engagement de Newcap à résoudre tout problème de brouillage au signal de CFMH-FM.

*Adresse de la titulaire :*

Casier postal 5050, UNBSJ  
 100, chemin Tucker Park  
 Bureau #235  
 Saint John (Nouveau-Brunswick)  
 E2L 4L5  
 Courriel : [cfmh@unbsj.ca](mailto:cfmh@unbsj.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

3. **Bon Accord (Nouveau-Brunswick)**  
**No de demande 2007-0056-9**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBAF-FM Moncton (Nouveau-Brunswick).

La SRC propose d'ajouter un émetteur FM à Bon Accord pour diffuser les émissions de son service de programmation La Première chaîne en provenance de CBAF-FM Moncton. Ceci permettra à la SRC de mieux desservir la population de Bon Accord.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 107,5 MHz (canal 298C) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 26 900 watts (puissance apparente rayonnée maximale 75 700 watts/hauteur de l'antenne de 301,9 mètres).

La SRC indique avoir reçu plusieurs plaintes des résidents de Grand-Sault concernant des problèmes de réception du signal en provenance de leur émetteur CBAF-FM-4 Edmundston et désire améliorer la réception de son service La Première chaîne dans la région de Bon Accord et plus particulièrement dans la municipalité de Grand-Sault.

*Adresse de la titulaire :*

181, rue Queen  
 Ottawa (Ontario)  
 K1P 1K9  
 Télécopieur : 613-288-6257  
 Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

La réception  
 Hôtel de Ville  
 131, rue Pleasant  
 Bureau 200  
 Grand-Sault (Nouveau-Brunswick)

4. **Grande Prairie (Alberta)**  
**No. de demande 2007-0060-1**

Demande présentée par **Bear Creek Broadcasting Ltd.** (Bear Creek) en vue de modifier l'autorité pour l'entreprise de programmation de radio approuvée dans *Station de radio FM de rock classique/succès classiques à Grande Prairie*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-621, 15 novembre 2006.

La requérante propose de modifier l'autorité en changeant la fréquence de 103,3 MHz (canal 277C1) à 98,9 MHz (canal 255C1).

La requérante propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la hauteur de l'antenne et en relocalisant l'émetteur (antenna non-directionnelle/hauteur de l'antenne 266,4 mètres).

Le Conseil note que les changements techniques proposés n'entraîneront aucun changement important au périmètre de rayonnement autorisé.

La requérante a indiqué que le site d'antenne originalement autorisé, lequel est appartenu par la SRC, est vétuste et questionnable à savoir s'il peut supporter l'ajout d'une nouvelle antenne. Par conséquent, Bear Creek a conclu une entente avec Jim Pattison Broadcast Group (Pattison) afin d'utiliser sa tour de transmission laquelle est relativement nouvelle et structurellement capable de supporter une antenne de large bande. Bear Creek a également indiqué que son changement de fréquence fait parti de l'entente avec Pattison et est requis afin de supporter techniquement ce déplacement.

*Adresse de la requérante :*

9725-63<sup>rd</sup> Avenue  
 Grande Prairie (Alberta)  
 T8W 2J3  
 Télécopieur : 780-513-2837  
 Courriel : [ktruhn@cablerocket.com](mailto:ktruhn@cablerocket.com)

*Examen de la demande :*

10021-100<sup>th</sup> Avenue  
 Grande Prairie (Alberta)

**Participation du public**

**Date limite d'interventions/d'observations**

**8 mars 2007**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils

soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de donnée ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

#### **Édifice central**

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : 819-997-2429  
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782  
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782  
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*